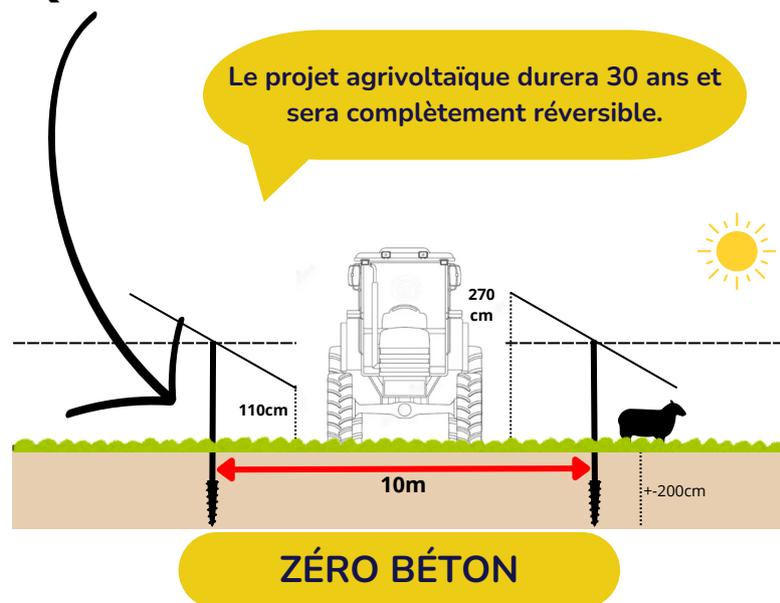
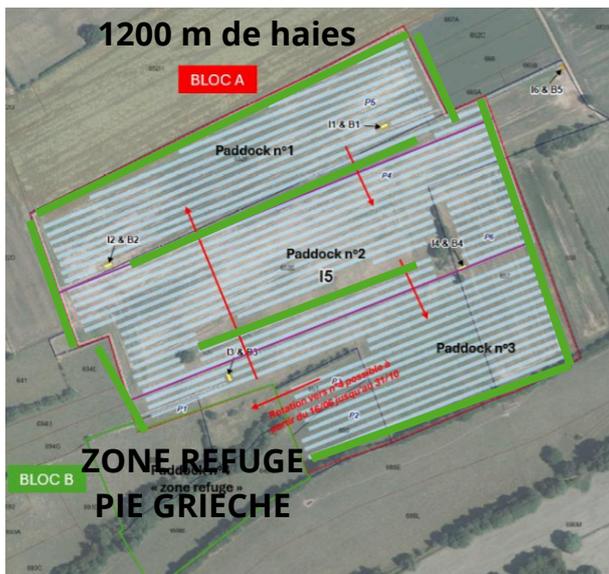


Le projet agrivoltaïque d'Anthisnes est né en 2022 de la motivation de Monsieur Deflandre de se lancer dans un projet agri PV sur ses terres, dans une optique de transmission, n'ayant pas de successeur au sein de la famille. Un rapprochement a été fait avec la ferme du haya, que Jean-François Delwart mène de brio avec son épouse. Nous avons ensuite créé ensemble un projet agricole innovant avec Lisa notre ingénieure agronome et les exploitants.

Ce **projet pilote**, qui contient une zone refuge pour la biodiversité fera l'objet d'un suivi scientifique rigoureux mené en collaboration avec **L'UNamur** pendant au moins cinq ans. Ce suivi permettra d'analyser précisément les interactions entre les panneaux solaires et les cultures, d'optimiser les pratiques agricoles et de partager les connaissances acquises pour le bénéfice de tous.

Soucieux de respecter les meilleures pratiques, le projet agrivoltaïque d'Anthisnes s'inscrit pleinement dans le cadre du **Livre Blanc** pour le développement de l'agrivoltaïsme en Wallonie. Il répond également à toutes les exigences de la **circulaire** relative aux permis d'urbanisme pour le photovoltaïque.


LE PROJET EN IMAGES
**INNOVATION
TECHNIQUE FIXE MONOPIEU**


Le projet agricole utilisera le pâturage tournant sur 4 zones. Le but étant de diviser l'ensemble de la parcelle (19,31 ha) en 4 sous-parcelles, dont l'une est mise en défens du 1er novembre au 15 juin. L'objectif de la mesure à mettre en place est de mettre à disposition à certaines espèces fréquentant les milieux ouverts, dont particulièrement la **Pie-grièche écorcheur**, des zones de chasses très attractives de manière à améliorer ou consolider l'habitat de l'espèce dans la région. La mise en place des **prairies de fauche gérées extensivement accompagnées de zones de refuge non fauchées** vise donc à maintenir le caractère ouvert du milieu concerné et à améliorer aussi bien la diversité que l'abondance floristique et entomologique du site.

CHIFFRES CLÉS

- **17** : le nombre d'hectares du projet
- **6,5** : le nombre d'hectares équipés par des panneaux fixes monopieu
- **2,1** : le nombre d'hectares en zone refuge pour la pie grièche écorcheur
- **170** : le nombre de brebis
- **15** : la puissance installée en MW
- **1200** : le nombre de m. de nouvelles haies

- **5.300** : le nombre de ménages alimentés en électricité verte
- **7.053** : le nombre de tonnes de CO2 évitées chaque année grâce au projet
- **5** : le nombre de mètres qui sépare chaque rangée de panneaux.

DESCRIPTION DU PROJET SELON DIFFÉRENTS VOILETS



AGRICOLE

Le projet agrivoltaique a lieu sur une parcelle de **17 hectares**. L'objectif est de **maintenir une production agricole** durable en intégrant un troupeau de brebis (actuellement du bovin de Mr Deflandre) . Le projet prévoit de donner un accès à la terre supplémentaire à la **Ferme du Haya**, afin d'avoir plus d'autonomie fourragère et de pouvoir obtenir sur 30 ans une surface significative a titre gratuit. Un **pâturage tournant** sera mis en place, organisé en trois zones avec des clôtures mobiles, permettant une gestion efficace du troupeau. L'**espacement** des panneaux entre les rangées fixes (5 mètres) et la **hauteur au point bas de 1,1 m** et avec un seul pieu permettent aux brebis de paître librement sous les panneaux et d'assurer une tenue du site.



ENVIRONNEMENT ET PAYSAGER

Le projet contribue activement à la réduction des gaz à effet de serre, avec une **économie estimée à 7053 tonnes de CO2 par an**.

Ensuite, le passage à un pâturage tournant extensif permet de mieux **préserver** les prairies et de **favoriser** la biodiversité du sol. Le pâturage tournant **régénère** les sols en alternant les périodes de repos et d'utilisation.

Par ailleurs, le projet inclut la **plantation de 1200 mètres de haies** sur la parcelle ! ainsi que de 2 ha de zone refuge en faveur de la pie grièche, ce qui apporte de multiples bénéfices environnementaux.

Sur le **volet paysager**, l'impact visuel sera faible car peu d'habitations aux alentours. Seul un point de vue sur les hauteurs donnera sur le site.



SCIENTIFIQUE/INNOVATION

L'**Université de Namur (UNamur)** sera en charge du suivi scientifique du projet. Les recherches incluent :

- **Suivi des brebis** (comportement, déplacement avec GPS, croissance des agneaux).
- Analyse des effets des panneaux sur la **reproduction** et la **croissance** des animaux.
- Évaluation du **parasitisme** et du **stress** des animaux.

En matière d'**innovation**, le projet intègre une technologie de panneaux fixes **monopieu** - Technologie RESOL, permettant de faciliter le travail agricole sous les panneaux. Ceci présente une évolution par rapport à notre projet existant à Wierde (bi pieux) et est souhaité par l'exploitant agricole. Ils seront également + haut et + espacés.



ÉNERGIE

Le projet prévoit l'installation d'environ **21400 panneaux** solaires, pour une production annuelle de 16 GWh, soit environ la consommation de **5300 ménages**.

L'électricité produite sera injectée dans le réseau via le poste source d'Anthisnes, à 1 km du site, soit très proche .La capacité est réservée. Le projet envisage aussi la création d'une **Communauté d'Énergie Renouvelable (CER)** ou d'une **coopérative citoyenne** qui permettrait aux citoyens et entreprises locales de bénéficier de l'électricité verte produite, favorisant ainsi la **consommation locale d'énergie renouvelable**.